

## Règlement des études spécifique

### Master Biologie, Agrosociences

#### Parcours Agrobiomédical sciences

#### Parcours Agro-écologie et gestion des ressources

#### Parcours Amélioration des plantes pour une production durable

#### Parcours Graduate Program SENSE – Gestion Environnementale

#### Parcours Plantes et molécules d'intérêt : caractérisation et valorisation

#### Parcours Production et innovations en agro-alimentaire

#### Parcours Santé des plantes et interaction avec l'environnement

#### Master 1<sup>ère</sup> année tous parcours :

A l'exception des unités d'enseignements d'anglais, toutes les UE des semestres 7 et 8 sont assorties d'une note éliminatoire dont le seuil est à 08/20.

Les unités d'enseignement d'anglais sont assorties d'une note éliminatoire dont le seuil est à 10/20.

Les soutenances de stage / alternance ayant lieu après les résultats de session 1 et la réinscription éventuelle en session 2 (début juillet ou début septembre), la moyenne de toutes les UE (hors UE stage ou mission alternance) doit être supérieure ou égale à 10/20.

La 1<sup>ère</sup> année de master est validée si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- La moyenne de toutes les UE (hors UE stage ou mission alternance) doit être supérieure ou égale à 10/20, la compensation entre UE possible, chaque UE étant pondérée proportionnellement à son nombre de crédits
- N'avoir aucune note éliminatoire
- La note de l'UE stage / mission alternance doit être supérieure ou égale à 10/20.

#### Master 2<sup>ème</sup> année tous parcours :

Pas de compensation entre semestre.

A l'exception des unités d'enseignement d'anglais, toutes les UE du semestre 9 sont assorties d'une note éliminatoire dont le seuil est à 08/20.

Les unités d'enseignement d'anglais » sont assorties d'une note éliminatoire dont le seuil est à 10/20.